

Conversation

Piece a conviction

La bobine vierge

Montage accent

1993 99 2002 implications Desjardins

Offre comité déontologie policière \$23,000 par l'avocat Michel Veillou. 2003-04 novembre

Acoustique grand spécialiste Université de Montréal

La ville de Saint jean

12 aout 1991 discussion

Dossier : Jean Noel Mathieu.

- 1) Première arrestation le 12 aout 1991 (enfant de 12 ans avec son père) 14h54.
Vente de bals de golfs sans permis. Au long d'un chemin de fer a saint jean sur Richelieu.
L'enfant en question avait un rêve de jouer un jour au golf (ramassait un peu d'argent pour acheter un sac de golf) il faisait ca uniquement l'été. Durant le congé d'école.
Il a commençait a l'age de 09 ans. Il y avait plusieurs d'enfants qui faisaient un peu près les mêmes choses, des maisons autour du terrain de golf.
- 2) Deux jours avant le père avait appelé au poste de police afin de vérifier, si l'enfant aura besoin d'un permis pour vendre ses bals de golfs. Le directeur du poste Monsieur Réal Poirier lui avait confirmé qu'il y'avait aucun règlement municipale qui l'empêché de faire ca. Donc il a pris pour acquis que son fils pourra vendre ses bals. (\$25,000)
- 3) Motif d'appel : 05 aout 1992 le directeur du terrain du golf a interdit a tout les l'enfant de vendre des bals de golfeurs. Le directeur du terrain du golf avait menacé l'enfant si il revient au terrain.
- 4) Arrestation mené au poste de police le père et l'enfant. Libéré sans porté d'accusation. Finalement il y avait pas de violation d'aucun règlement.
- 5) Le père et la mère de l'enfant sont retournés a proximité du terrain du golf pour se protester.

- 6) Arrestation du couple conduit au poste de police, finalement relâché tjs sans aucune accusation.
- 7) Le couple décide de poursuivre la ville de Saint Jean et ses policiers pour une arrestation abusive, illégale.
- 8) Fin d'aout 1991, la famille Mathieu porte une plainte a la déontologie policière. Action de \$125,000 contre les policiers de la ville de Saint Jean sur Richelieu.
- 9) Appels :
 - 1) Appel 05 aout 1991 avec le directeur du poste de police a 10h de l'avant midi. S'informer si ca prend un permis. conversation
 - 2) Appel 12 aout 1991 après l'arrestation a 16h20 et deux secondes.
 - 3) 13 aout 1991 Conversation et rencontre avec le sergent détective Huard Yvon dans son bureau au poste de police et enregistre la conversation a sans insu.

Le 11 mai 1992 interrogatoire hors cour a Saint Jean Sur Richelieu dans un bureau d'avocat a la demande de l'avocat qui représente la Ville de Saint Jean sur R. Témoignage du père de la mère et de l'enfant.

L'avocat qui représente la ville informe pour la première a Monsieur Mathieu qu'il était la conversation lors de rencontre du 13 aout 1991 était enregistrée. Le but de cette rencontre était pour prendre la version de la famille Mathieu et déterminer un possible arrangement hors cour. Ces conversations étaient transcrit et déposés plus tard a la cour dans une poursuite civile.

1993, 28 juin . Convoqué devant le comité de la déontologie policière, on fait jouée une micro cassette soi disant de la conversation du 12 aout 1991 avec le directeur Poirier du poste de police de Saint Jean Sur R. quand J'écoute cette conversation, je m'aperçois qu'on mixé un partie du 05 aout et celle du 12 aout 1991 avec le directeur (les trois enregistrements)

L'avocat de la fraternité du policiers et l'avocat de la ville en même temps présente au juge, il a fait joué par le sergent Huard policier de Saint Jean sur R. une minie Casette soi disant c'était la conversation intégrale avec le directeur Poirier le 12 aout 1991. M. Mathieu allégué que qu'il s'agissait d'un pur montage de trois conversations.

Suite aux allégations de M. Mathieu le comité demande d'avoir la bande originale de la conversation du 12 aout 1991.

30 juin 1993, revenant devant le comité de la déontologie policière, la bobine 10 pistes, 12 pouss de diamètre était déposée par le sergent Huard. Suite attente de résulta.

30 novembre 1993. Les audiences reprennent, l'avocat du comité annonce que l'expertise N'est pas fini encore. Le comité suspend les audiences.

22 décembre 1993, le comité reçoit l'expertise de l'expert Desjardins, c'est la au l'expert confirme dans son rapport du 14 décembre 1994 que la bande n'a pas été altérée.

30 juillet 1993 (avant le rapport de Desjardins) la fraternité des policiers de Saint Jean sur R. vous envoyés une action de \$50,000 pour avoir déposé une plainte sans fondement (intimidation)

1999 juin devant la cour civile, la fraternité ont poursuivi M. Mathieu pour abus de procédures, et ont mis en preuve la transcription (conversation) du 12 aout 1991. Il vont faire venir le témoin expert du laboratoire de médecine légale a Montréal, M. Desjardins Gilbert.